

PREAMBULE

La dénomination « Stand Up Paddle hors vague » signifie que ce diplôme s'applique à toutes les pratiques de Stand Up Paddle (initiation, randonnée, remise en forme,...), dans la mesure où celles-ci se déroulent en « eau calme », mer, lac et rivière (en dessous de classe 2).

Elle exclut toute pratique « dans les vagues », le mot « vague » désignant ici, un milieu dans lequel les pratiques du Surf (Surf, Bodyboard, Longboard, SUP Vagues,...) sont, ou peuvent se pratiquer.

Domaine de compétences

L'Initiateur Fédéral de Stand Up Paddle « hors vague » initie, dans un cadre bénévole, les adhérents du Club licenciés, dans des conditions de sécurité et de pratique optimales, sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'Etat.

Activités clés	Tâches	Compétences : Il est capable de ...
Accueillir les publics	Il informe les publics sur les différentes activités	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le fonctionnement interne de la structure - Identifier les demandes des publics pour répondre à leurs demandes
Initier au Stand Up Paddle	<p>Il identifie les caractéristiques et niveaux de pratique du public</p> <p>Il choisit un matériel adapté</p> <p>Il choisit un lieu de pratique adapté en fonction des contraintes environnementales</p> <p>Il respecte et fait respecter les données réglementaires nécessaires pour une pratique en toute sécurité</p> <p>Il anime une séance d'initiation</p> <p>Il évalue le niveau de progression de ses pratiquants</p> <p>Il adapte son enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques du public : âge, caractéristiques physiques, motivations,... - Identifier les niveaux de pratique et situer les pratiquants dans la progression pédagogique FFS - Prendre en compte les caractéristiques du matériel - Prendre en compte les paramètres météorologiques fondamentaux liés à la pratique du SUP « hors vague »: les marées, les courants, le vent,... - Prendre en compte le cadre réglementaire de la pratique du SUP - Proposer et présenter des situations pédagogiques adaptées conduisant à l'autonomie des pratiquants - Définir et faire respecter des consignes adaptées - Maîtriser les gestes techniques simples nécessaires à la démonstration - Mettre en œuvre une organisation favorisant le temps de pratique - Evaluer les prestations de ses élèves - Prendre en compte les remarques éventuelles des pratiquants - Prendre en compte le niveau de satisfaction des pratiquants
Assurer la sécurité	Il met en place une organisation permettant d'assurer la sécurité des pratiquants	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre réglementaire lié à l'encadrement des activités SUP « hors vague » - Définir et faire respecter des consignes de sécurité adaptées - Prendre en compte les conditions environnementales : marées, courant, vent,... - Définir une organisation (gestion du groupe, de l'espace,...) propre à assurer la sécurité de son groupe

	Il porte assistance aux personnes en difficulté	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer les procédures en cas d'élèves en difficultés dans la pratique du SUP « hors vague » : remorquage,....- Prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser le blessé et/ou son groupe en cas d'accident- Mobiliser les secours nécessaires en cas d'accident grave
Communiquer	Il fait partager à ses élèves les valeurs de la pratique du SUP	<ul style="list-style-type: none">- Inculquer les règles inhérentes à la culture SUP : liberté de pratique, convivialité, respect de l'autre, assistance,...- Inculquer les règles inhérentes à la protection de l'environnement

Fiche technique

Durée de formation :

70 h de formation

- 30 h de formation en centre de formation
- 40 h de stage pédagogique dans un club affilié à la FFS

Coût de formation :

250 € par stagiaire – Documentation incluse (mémento fédéral)

Conditions d'inscriptions :

- Etre âgé de + de 18 ans au jour de l'examen
- Etre titulaire d'une licence FFS
- Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC 1
- Etre titulaire d'une attestation de natation de 100m et passage sous un obstacle en surface d'une longueur d'au moins 1m.
- Avoir participé à au moins 2 RACES inscrites au calendrier fédéral

Organisation et certification de la formation :

- Comités régionaux
- Equipe pédagogique validée par la Direction Technique Nationale

Contenus de formation :

Connaissances générales liées à l'environnement institutionnel de la pratique :

- Le club, le Comité, la Ligue, la Fédération (organisation, fonctionnement, partenaires,...)
- Le projet fédéral de la FFS
- Sensibilisation à la politique de développement durable des activités, l'insertion par le sport, accueil des publics souffrant d'un handicap

Connaissances générales techniques liées à l'initiation au SUP « hors vague » :

- Connaissances des milieux de pratique et leurs dangers particuliers
- Connaissances du matériel : paramètres fondamentaux des planches, évolution du matériel,...
- Connaissances techniques : fondamentaux techniques de l'activité SUP

Réglementation

- Connaissance du cadre réglementaire des activités SUP dans différents milieux : mer, lac, rivière
- Rôle et responsabilité de l'éducateur
- Réglementation sportive des activités SUP « hors vague »

Sécurité - sauvetage

- Autonomie dans le milieu aquatique avec ou sans support de flottaison
- Procédures d'assistance aux personnes en difficultés

Pédagogie :

- Pédagogie générale de l'animation: connaissances des publics, démarche pédagogique, conception de séances,...
- Animation multiglisse autour des activités SUP « hors vague »
- Mise en œuvre de séances d'animation
- Encadrement des activités SUP « hors vague »

Répartition horaire de la formation

❖ Formation dispensée en Centre de formation : 30 h

	FT	FP	Total
Connaissances générales institutionnelles			
Le Club, le Comité, la Ligue, la FFS	1		
Le projet fédéral et sa déclinaison dans le Club	1		
Environnement durable et protection de l'environnement	1		
	3		3
Connaissances générales techniques			
Connaissances techniques : Fondamentaux techniques du SUP « hors vague », matériels, milieux de pratique,...	3	3	
	3	3	6
Réglementation			
Connaissance du cadre réglementaire des activités SUP « hors vague »	1,5		
Rôle et responsabilité de l'éducateur	1		
Réglementation sportive «SUP « hors vague »	0,5		
	3		3
Sécurité – Sauvetage			
Autonomie dans le milieu aquatique (eau calme)		3	
Autonomie dans le milieu aquatique (technique Sup dans petites vagues (< 0,50 m)		3	
Procédures d'assistance aux élèves en difficultés		3	
		9	9
Pédagogie			
Pédagogie générale de l'animation: connaissances des publics, démarche pédagogique, conception de séances d'animation,...	3		
Mise en œuvre de séances d'animation et d'encadrement au SUP « hors vague »		6	
	3	6	9
FT : Formation Théorique	12	18	30
FP : Formation pratique			

❖ Formation dispensée en stage pratique en situation (Club) : 40 h

Stage réalisé dans un club affilié à la FFS.

Plan du rapport portant sur la connaissance du club d'origine du candidat

Documents à remettre aux candidats

❖ Fiche signalétique du Club :

Nom, coordonnées (adresse, Tél, mail,....)

Année de création du Club

N° d'agrément JS

Noms du Président, Secrétaire, Trésorier, actuels du Club

Nom du Président fondateur

Noms des éventuels licenciés du Club sélectionnés en Equipe de France et palmarès

Nombre de licenciés sur les dernières années

Organigramme du Club

Date de la dernière Assemblée Générale

❖ Projet de développement du Club : Activités du Club

Description sommaire des différentes activités du Club :

Pour chacune des activités description sommaire des modalités de fonctionnement

Activités de Compétitions :

- Participation aux compétitions (types, nombre de participants,...)
- Organisation de compétitions : types,....
- Activités internes aux Clubs :
- Compétitions internes
- Journées portes ouvertes
- Fêtes du club
- Participation à des activités locales
- Autres activités...

❖ Moyens du Club

Moyens humains (permanents, bénévoles) : nombre, fonctions,...

Moyens matériels : locaux (description sommaire), matériels de pratique

Aides financières : Municipalités, Conseil Général, CNDS, partenariat privés

Ce rapport d'environ 5 pages minimum à 8 pages maximum devra permettre au candidat de :

- **se situer en tant que licencié dans son club**
- **justifier l'utilité des actions menées par celui-ci dans le cadre de la politique fédérale de développement du SUP « hors vague »**

Modalités d'organisation de la certification

A l'issue de la formation une épreuve de certification est organisée.

La certification est organisée à partir de :

❖ **2 épreuves pratiques**

- Une épreuve pratique permettant d'évaluer le niveau de pratique en SUP « hors vague » : Cette épreuve consistera à effectuer un parcours de 1000 m minimum, comportant plusieurs changements de direction (contournements de bouées), à réaliser dans un temps donné fixé par le jury (20% maximum au-delà du temps de base déterminé par un ou le temps moyen de plusieurs ouvreurs)
- Une épreuve d'aisance aquatique et sécurité dans laquelle le candidat devra effectuer, dans un temps donné fixé par le jury, un parcours à la nage (crawl) de 300m minimum, et une action de sauvetage avec matériel (planche) sur une personne en difficulté.

Seuls les candidats ayant respecté les contraintes de temps et de nage (épreuve d'aisance aquatique), fixées par le jury, seront autorisés à passer l'épreuve orale.

❖ **1 épreuve orale se divisant en 2 parties**

- Entretien portant sur l'environnement institutionnel
Entretien de 10 minutes maximum portant sur un rapport (de 5 pages minimum et 8 pages maximum h) présentant le Club d'accueil du candidat : organisation, fonctionnement, activités,... (Voir fiche d'évaluation)
Un exemplaire de ce rapport doit être remis au jury 1 semaine avant la date d'examen.
- Entretien portant sur l'animation et la réglementation des activités SUP « hors vague »
Entretien de 20 minutes maximum portant sur un rapport de stage présentant 4 séances différentes d'animation réalisées par le stagiaire sous le contrôle de son tuteur : connaissances techniques, pédagogiques et réglementaires... (Voir fiche d'évaluation)
Un exemplaire de ce rapport devra être remis au jury au début de l'examen de certification.

Chaque entretien est noté sur 20 : rapport de stage sur 6, entretien oral sur 14

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 dans chacune de ces 2 épreuves, seront déclarés définitivement admis.

A l'issue de cette certification, le Président du Jury communiquera à la Fédération les résultats complets de cette épreuve de certification avec les coordonnées complètes des différents candidats.

La Fédération adressera en retour les diplômes au Comité Régional organisateur.